



**HAL**  
open science

## **Circulez, c'est privé !**

Olivier Clochard, Claire Rodier

► **To cite this version:**

| Olivier Clochard, Claire Rodier. Circulez, c'est privé !. *Plein Droit*, 2014, 101, pp.26-30. <halshs-01098086>

**HAL Id: halshs-01098086**

**<https://shs.hal.science/halshs-01098086v1>**

Submitted on 22 Dec 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

# Circulez, c'est privé !

Olivier Clochard et Claire Rodier

Cet article reprend, en l'étoffant et en l'actualisant, le chapitre consacré à « L'économie de la sécurité frontalière » dans *l'Atlas des migrants en Europe. Géographie critique des politiques migratoires*, coordonné par Olivier Clochard pour Migreurop, Armand Colin, 2012.

**Dans sa communication « Vers une société plus sûre et une meilleure compétitivité industrielle », de mai 2009, la Commission européenne dresse la liste de quarante-cinq projets de recherche associant des institutions publiques à des entreprises privées. Huit programmes sont consacrés au secteur de la surveillance des frontières. Entre 2008 et 2012, ces travaux ont bénéficié de financements européens grâce au 7<sup>ème</sup> PCR (Programme Cadre de Recherche) relatif à la sécurité.**

Qu'elle concerne la lutte contre la menace terroriste, la criminalité internationale ou l'immigration désignée comme « clandestine », les grandes multinationales s'intéressent de plus en plus à la sécurisation des frontières. On trouve dans ce domaine d'activité les mêmes firmes qui – avec beaucoup d'autres dans le monde –, ont œuvré depuis plusieurs décennies, par le biais d'un intensif lobbying, à ce que les flux financiers et les échanges économiques circulent plus facilement. Aujourd'hui elles tirent une partie de leur manne financière de dispositifs de contrôles migratoires destinés à entraver la circulation des personnes : une mondialisation contre une autre.

## Le boom de la technologie de surveillance

Le boom économique de la surveillance frontalière a pris de l'ampleur, au niveau mondial, après les attentats du 11 septembre 2001. Dans l'Union européenne (UE), un tournant est franchi au moment du Conseil européen de Séville de juin 2002. À cette époque, la Commission européenne lance, afin de « garantir un niveau élevé de sécurité à l'intérieur de l'UE » et « accroître l'efficacité de la lutte contre l'immigration clandestine, le concept de « gestion intégrée » des frontières extérieures, qui annonce un futur prometteur au marché de la sécurité. De fait, la convergence (ou la connivence ?) entre acteurs publics et privés se concrétise officiellement à partir de 2003 lorsqu'est constitué un « groupe de personnalités » (GoP) – constitué de commissaires européens, de représentants de centres de recherche et de huit entreprises expertes dans la sécurité et la défense, parmi lesquels le consortium européen EADS, le français Thales, l'italien Finmeccanica, l'espagnol Indra, l'allemand Siemens, ou encore le suédois Eriksson –, ayant pour objectif de proposer des projets d'études dans le domaine de la sécurité. Dans son rapport de 2004, le groupe invite l'UE à doter son budget dédié à la recherche en matière de sécurité de moyens comparables à celui des États-Unis, qui y consacre plus de quatre dollars par habitant et par an – ce qui représenterait, pour 450 millions d'Européens, de l'ordre de 1,3 milliards d'euros annuels<sup>1</sup>.

L'accent est désormais mis sur le développement et le financement de « (...) l'introduction et la généralisation du recours à de nouvelles technologies en matière de surveillance, le renforcement de l'interopérabilité des systèmes existants, ainsi que l'amélioration de la capacité de contrôle ou de surveillance de points de passage des frontières identifiés d'un commun accord comme présentant des faiblesses structurelles »<sup>2</sup>. « Un boulevard pour les

---

<sup>1</sup> Ben Hayes, *NeoConopticon. The EU-security complex*, rapport de Statewatch et du Transnational Institute, 2009.

<sup>2</sup> Commission européenne, *Le développement d'une politique commune en matière d'immigration clandestine, de trafic illicite et de traite des êtres humains, de frontières extérieures et de retour des personnes en séjour irrégulier*, COM(2003) 0323 final, 3 juin 2003.

*entreprises spécialisées dans la technologie de la sécurité et de la défense. Une fois obtenus des pouvoirs publics les financements pour leurs départements « recherche », elles n'auront plus qu'à aller récolter les contrats auprès des mêmes, devenus clients »<sup>3</sup>.*

Le SIVE (*Sistema Integrado de Vigilancia Exterior*), a été la première réalisation de grande envergure déployée au cours des années 2000 sur les côtes méridionales de l'Espagne pour la surveillance de la frontière maritime. Estimé à 260 millions d'euros, le dispositif comptait en 2004 vingt-cinq stations de détection, douze radars mobiles et une vingtaine de patrouilleurs dont trois pour la haute mer pour « fermer » le détroit de Gibraltar, qui était alors le passage le plus emprunté par les migrants en provenance d'Afrique vers l'Europe. D'abord financé par l'Espagne seule, le SIVE sera ensuite largement soutenu par l'UE au nom « *de la solidarité envers les États membres qui assument des responsabilités particulières en matière de contrôle aux frontières extérieures* » : en 2007, 356 millions d'euros du Fonds européen pour les frontières extérieures furent alloués à l'Espagne, notamment pour l'« extension, en vue de son déploiement permanent », du SIVE aux îles Canaries, à Valence, à Alicante et sur l'île d'Ibiza. Début 2010, l'entreprise Indra – un des membres du GoP –, qui en avait décroché le marché, se targuait de protéger efficacement 1400 km de la côte espagnole.

L'élargissement à l'Est s'est révélée une bonne affaire, car des marchés étaient à prendre du côté des nouveaux États membres, invités à faire patte blanche pour entrer dans l'espace Schengen, et des pays candidats, tenus de montrer qu'ils étaient en capacité d'assurer la protection de leur frontière pour « entrer au club », grâce, dans les deux cas, au coup de pouce financier de l'UE. En août 2010, le groupe EADS se félicitait de son « *étroite coopération avec les autorités roumaines dans le domaine de la sécurisation des frontières* ». Dès 2004, la firme s'était vu attribuer un contrat portant sur la fourniture à la Roumanie d'un système intégré de sécurisation des frontières, prolongé en 2009 par un avenant concernant, cette fois, sa réalisation et sa mise en place. Au total, 670 millions de dollars pour couvrir les quelque 3000 km de frontières du pays. Le dispositif comprend notamment le réseau radio Tetra, système ultra-moderne de transmission d'images, vanté par son concepteur comme la « *clef de voûte des systèmes de sécurité nationale* ». La même technologie a été proposée par EADS à la Bulgarie, voisin de la Roumanie et comme elle en attente d'intégration à l'espace Schengen. En 2010, plus de 3000 terminaux Tetra « *ainsi que les accessoires, la documentation et la formation associés* » ont été livrés par EADS, en partenariat avec la filiale bulgare d'Eriksson – encore un membre, comme EADS, du GoP – à la police des frontières bulgare.

## **Lobbying actif**

Au niveau mondial, l'industrie de la sécurité a explosé au cours des dix dernières années. Mais la part qu'y tiennent les entreprises de sécurité européennes (25% du marché) a tendance à diminuer, et la Commission européenne prévoit qu'elle pourrait chuter de cinq points d'ici 2020 si des initiatives ne sont pas prises pour améliorer la compétitivité des firmes européennes. Celles-ci s'y emploient activement : créée en 2007, l'Organisation européenne pour la sécurité (EOS) est un groupe de pression basé à Bruxelles qui représente les intérêts d'une quarantaine de sociétés impliquées dans la défense et la sécurité, au nombre desquelles EADS, Thalès, Finmeccanica et Indra et quelques autres. Son activité de lobbying est pour beaucoup dans l'adoption d'une politique européenne de sécurité. L'EOS a activement suivi le processus de mise en place du programme Eurosur, lancé en décembre 2013. Doté d'un budget de 244 millions d'euros pour les cinq ans à venir, ce système de renforcement de la surveillance des frontières sud de l'Europe, destiné à améliorer la détection, la prévention et la lutte contre la criminalité transfrontalière et l'immigration irrégulière qui menacent

---

<sup>3</sup> Claire Rodier, *Xénophobie business. A quoi servent les contrôles migratoires ?* La Découverte, 2012.

l'Europe, repose sur l'utilisation de matériel de pointe dans le domaine de l'observation et de la communication : une bonne façon de doper le secteur en ouvrant de nouveaux marchés, notamment celui des drones. Ces véhicules aériens sans pilotes se multiplient dans le domaine militaire, mais pas uniquement. Parmi les usages civils, les plus fréquents concernent la sécurité, le contrôle des frontières pour la prévention et la répression de l'immigration illégale, de la piraterie et de la contrebande. Déjà largement utilisée aux États-Unis, cette technologie suscite toutes les convoitises en Europe. « Nous sommes face à une situation comparable à celle des débuts de l'aviation, avec un marché qui s'ouvre et qui va représenter, dans les dix années à venir, 20 milliards d'euros », estimait en 2009 l'auteur d'un rapport parlementaire sur les drones<sup>4</sup>. Vu l'enjeu, les principaux fabricants européens de drones ont d'ailleurs préféré unir leurs forces plutôt que jouer la concurrence : lancé fin 2010, le projet OPARUS2 rassemble Sagem, BAE Systems, Thalès, EADS, Dassault Aviation et quelques autres dans l'élaboration d'une stratégie commune d'exploitation des drones pour la surveillance des frontières terrestres et maritimes. Si l'Italie, dans le cadre de l'opération Mare Nostrum lancée en novembre 2013 pour la surveillance de la Méditerranée, utilise un drone américain – le modèle Predator B, celui-là même qui survole le mur séparant les États-Unis du Mexique – les efforts sont réunis pour que l'industrie européenne prenne la main. L'agence Frontex, qui dispose depuis 2011 de la possibilité d'acheter ses propres équipements, joue un rôle actif dans le processus. Régulièrement à l'initiative de symposiums permettant aux industriels du secteur de rencontrer des représentants des institutions européennes et des gouvernements, elle a organisé à plusieurs reprises – en Grèce, en France, en Bulgarie – des démonstrations en vol de drones pour permettre aux uns et aux autres d'en comparer leurs performances<sup>5</sup>.

### **Public-privé : des alliances rentables pour exploiter la détention des migrants**

Parmi les membres de l'EOS, on compte aussi des sociétés comme le groupe G4S, l'un des plus grands employeurs de la sécurité privée dans le monde, dont les activités couvrent le gardiennage, la sécurisation des aéroports, la gestion d'établissements scolaires, le transport de prisonniers, les transferts de fonds, mais aussi le convoyage des expulsés et la gestion des centres de détention pour étrangers. Rien d'étonnant, car la gestion, mais aussi la construction et l'administration de ces centres sont devenues des opportunités économiques pour de grands groupes industriels. En France, depuis 2004, les collectivités publiques peuvent confier à des entreprises privées le financement, la construction, la maintenance et la gestion de structures collectives comme les éclairages publics, les collèges, les hôpitaux mais aussi les centres de rétention administrative (CRA)<sup>6</sup>. C'est ainsi que le groupe Bouygues, à travers ses diverses succursales, a été retenu pour la construction de plusieurs CRA à Lyon, Marseille, Nîmes, Rennes, etc. En contrepartie, l'État lui verse des loyers jusqu'aux échéances des divers contrats de partenariat passés avec elle. Un rapport de l'inspection générale des finances de 2012 (non publié) mentionne que ces partenariats entraînent généralement des surcoûts de l'ordre de 25 %. Sur le site Internet d'une des filiales du groupe Bouygues (GFC Construction), le groupe vante « *des bâtiments discrets et sécurisés, avec des conditions d'hébergement respectant la dignité humaine, pour un prix très compétitif* ». L'accent est

---

<sup>4</sup> Assemblée nationale, *Rapport d'information n° 2127 déposé en application de l'article 145 du Règlement par la Commission de la défense nationale et des forces armées sur les drones*, 1<sup>er</sup> décembre 2009.

<sup>5</sup> Ben Hayes, Chris Jones et Eric Töpfer, *Eurodrones INC*, rapport de Statewatch, février 2014.

<sup>6</sup> Les partenariats publics-privés (PPP) « ont connu un emballement spectaculaire : de 146 millions d'euros en 2007, le montant des investissements programmé dans ce cadre a atteint près de 5,6 milliards en 2011, plaçant la France au premier rang européen » (Bertrand Bissuel « Bercy face à "la bombe à retardement" des partenariats public-privé », *Le Monde* du 5 mars 2013).

également mis sur la vitesse de réalisation et de livraison (moins d'une année au total), des atouts qui pourraient permettre à l'entreprise d'exporter son « savoir-faire » dans d'autres pays où l'évolution des flux migratoires amène les autorités à mettre en place rapidement de nouveaux dispositifs.

En Europe, l'architecture de plusieurs de ces centres rappelle celle des prisons. Il n'est d'ailleurs pas rare que les mêmes prestataires privés interviennent dans les établissements pénitentiaires et dans les centres de détention. C'est le cas de Gepsa (Gestion Etablissements Pénitentiers Services Auxiliaires), filiale de Cofely appartenant au groupe GDF-Suez, qui a été l'un des premiers partenaires de l'administration pénitentiaire en France. Depuis 2011, ce groupe gère aussi les services (nettoyage, repas, etc.) de deux autres centres à Gradisca d'Isonzo en Italie. Selon l'organisation Melting Pot, l'entreprise a remporté l'appel d'offres ouvert par le gouvernement italien avec un tarif de 34 euros par jour et par étranger détenu, contre les 42 euros de l'ancien gestionnaire. En 2014, Gepsa a obtenu la gestion du rétention de Milan.

Au Royaume-Uni, la gestion de la détention des migrants est pour une large part sous-traitée à des entreprises privées, qui se partagent onze des quinze centres dans le pays. Mais des scandales gangrènent la gestion de ces établissements, avec des conséquences sur la concurrence économique entre ces sociétés. A la suite de plusieurs décès et des allégations d'abus sexuels de gardiens sur des détenues dans les camps de Colnbrook et Yarl's Wood gérés par la société Serco, la gestion des trois établissements que l'entreprise avait en charge devrait être transférée à d'autres prestataires. Sur les rangs pour lui succéder, on trouve Geogroup, l'un des leaders du secteur aux États-Unis, dont le bénéfice net a quintuplé entre 2000 et 2012 dans ce pays en grande partie grâce à son investissement dans l'enfermement des étrangers. Est également présente la société G4S, qui compte à son actif le dépôt de 773 plaintes de détenus (dont 48 pour agression) et dont la responsabilité a été mise en cause après la mort d'un demandeur d'asile angolais, Jimmy Mubenga, lors de son expulsion « musclée » en octobre 2010. Après ce drame, le gouvernement britannique a mis fin au contrat de G4S pour les escortes d'expulsés, qu'il a confiées au groupe Reliance Security Task, sans toutefois lui retirer celui de la gestion des centres. Aujourd'hui, c'est la société Tascor, qui assure également la gestion de deux centres à Manchester et à Belfast, qui s'occupe du convoyage des migrants renvoyés du territoire. Mais au-delà de ces « tours de passe-passe », et malgré les graves dérives qu'elle entraîne, la privatisation n'est pas remise en cause.

On notera que le même groupe G4S s'est illustré, au début de l'année 2014, pour la répression particulièrement violente d'une révolte dans un centre de rétention australien ayant entraîné la mort d'un migrant. Comme dans le cas britannique, les faits ont entraîné le non renouvellement du contrat qui liait le groupe aux autorités australiennes, et à son remplacement par un de ses concurrents. Ce qui n'empêche pas G4S de se préparer à répondre à l'appel d'offre lancé au même moment pour la gestion, co-financée par des fonds européens, de trois centres de détention pour migrants en Grèce.

L'expérience montre que lorsque les centres de détention sont gérés partiellement ou en totalité par des sociétés privées dont l'objectif est de tirer des bénéfices et non de remplir des missions de service public, les standards baissent. Près de dix ans après la cession par le gouvernement autrichien de la gestion du centre ouvert de Traiskirchen à une entreprise privée ouest-allemande, European Homecare, en février 2003, aucun aménagement supplémentaire n'avait été effectué dans cette ancienne caserne impériale. Les conditions d'hygiène et de sécurité s'y étaient même dégradées, notamment du fait du dépassement fréquent de la capacité d'accueil. En France, une filiale de Bouygues, la société Exprimm, a emporté le marché des services fournis aux étrangers du centre de rétention de l'aéroport de Lyon lancé par le ministère de la Justice lorsqu'il a décidé de ne plus en assumer directement

la charge. Selon la Cimade, « *les sous-traitants ont réduit de façon drastique le personnel. Sur les douze femmes qui s'occupaient de la restauration il n'en reste que quatre, (...) et leurs conditions de travail se sont considérablement détériorées* ».

## **Un marché d'avenir**

La privatisation croissante de la gestion de la détention administrative des migrants dans plusieurs pays où elle était jusqu'ici confiée à l'administration s'inscrit dans une logique d'industrialisation qui s'apparente à ce qui se passe dans le système carcéral, avec la construction par des groupes privés de centres de détention qui sont ensuite loués à l'État. Au-delà de la question de l'enfermement, la marchandisation de la « gestion des flux migratoires » pose nombre de questions. On s'interroge notamment sur la finalité des contrôles migratoires, qui pèsent lourd dans le budget consacré par l'UE à la recherche en matière de technologie de pointe. Dans un contexte où la course à la rentabilité impose sa loi, cette spirale de la technologie sécuritaire appliquée à la surveillance des frontières inquiète : plus qu'un outil au service d'une politique, elle pourrait bien, sous la pression des grands groupes qui s'y enrichissent, en devenir le moteur.